

## La Famille Boger.

Théodora, Marie Lenestour (née le 10 février 1894 à Ecommoy, Sarthe) était la fille de Pierre Lenestour et de Jeanne Boussat, membre d'une grande famille de la communauté rom dont elle était la huitième enfant d'une fratrie de 12. Elle épousa vers 1914, Louis Briester. Celui-ci était né le 11 septembre 1897 à Fourchambault (Nièvre) fils d'un vannier ambulant de passage à Fourchambault (« né à 7 heures du matin dans sa voiture », selon l'acte d'état civil). Un fils Pierre Briester naquit de leur union le 21 octobre 1916 à Angoulême (Charente). A cette date, Louis Briester avait déjà été mobilisé. Domicilié alors à Châtellerault, lui-même vannier, il fut incorporé le 22 août 1916 au 1<sup>er</sup> groupe d'aviation. Sans doute rebelle à la discipline militaire et à la guerre elle-même, il fut condamné le 27 avril 1917 par le conseil de guerre de la VIII<sup>e</sup> Armée à 6 mois de prison pour mutilation volontaire. Passé au 144<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il déserta le 27 novembre 1917. Repris quatre mois plus tard, il fut condamné le 5 avril 1918 par le conseil de guerre de la VI<sup>e</sup> Armée à 5 ans de travaux forcés pour « désertion à l'intérieur en temps de guerre ». Face à l'offensive allemande du printemps 1918, sa peine fut suspendue et il fut renvoyé au front dans le 403<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il disparut au combat le 28 mai 1918 à Terny-Serny dans l'Aisne. Il obtint la mention Mort pour la France, mais son décès ne fut établi que le 27 décembre 1925 par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Châtellerault et l'acte de décès enregistré à l'état civil de Châtellerault le 4 janvier 1926.

Vers 1922, Théodora Lenestour s'était mise en ménage avec Eugène Boger, alors âgé de 15 ans. Eugène Boger fils d'Alexandre Boger vannier et de Louise Berger était né le 4 janvier 1907 à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine). De leur union naquit un premier fils Jean Boger (né le 26 mars 1923 à Moulins, Allier). Puis au gré du nomadisme de la famille naquirent Berthe le 9 octobre 1925 à Cosne (Nièvre), Louise le 4 septembre 1929 à Chabris (Indre), Jean le 11 juin 1931 à Romilly-sur-Andelle (Eure) et Joseph né le 11 novembre 1933 à Saint-Jammes (Mayenne). Dans la seconde moitié des années 30, la famille semble s'être sédentarisée à Poitiers. Eugène Boger et Théodora Lenestour légalisèrent leur union par un mariage à la mairie de Poitiers le 2 avril 1940. Déclaré fondeur, Eugène Boger était alors domicilié route de Gencay. Les parents reconnurent et légitimèrent à cette occasion leurs cinq enfants. En décembre 1940, ils résidaient 50 Côte de Montbernage, toujours à Poitiers, où Théodora est indiquée chiffonnière.

## Arrestation et internement.

Le 2 décembre 1940, deux trains en provenance de Bordeaux transférèrent dans le département de la Vienne des expulsés du département de la Gironde (Juifs, Roms, étrangers) interdits dans les départements côtiers sur décision des autorités allemandes. Parmi eux, 120 « Romanichels » furent logés à Rouillé « dans des baraquements gardés par la gendarmerie de Lusignan » et 102 débarqués à Saint-Saviol (Vienne) « tous logés chez l'habitant à défaut de baraquement ». De plus 90 venaient également dans les mêmes conditions d'arriver dans le département des Deux-Sèvres voisin. Le 4 décembre 1940, le Commandant de la compagnie de gendarmerie de la Vienne proposa au Préfet de rassembler tous les Roms dans un camp situé route de Limoges à Poitiers ayant jusque-là servi à interner des républicains espagnols. Le Préfet donna son accord ainsi que la *Feldkommandantur* 677 de Poitiers qui exigea en même temps l'internement des Roms du secteur de Poitiers. La famille Boger fut internée le 5 décembre 1940, le fichier du camp indiquant sur ordre de l'autorité allemande avec comme motif d'internement « nomade ». Théodora Boger y retrouva ses frères Théodore Lenestour né en 1885 à St-Nicolas-de-Redon (Loire Inférieure) brossier, et Germain Lenestour né en 1898 au Dorat (Haute-Vienne) vannier, venant du camp de Boussais (Deux-Sèvres).

Pierre Briester apparaît ensuite le 27 mai 1942 dans une liste de « nomades désignés pour travailler à Saintes au service des autorités allemandes » et visant 64 internés du camp. Ultérieurement, Pierre Briester fut ramené au camp de la route de Limoges.

Pour autant, la famille Boger n'accepta pas son internement et fit début août 1942 une demande de réintégration de domicile appuyée et adressée au Préfet de la Vienne par une personnalité éminente de Poitiers, l'avocat Jacques Masteau, 60 rue Jean Jaurès, ancien Député de la Vienne (gauche démocratique et radicale indépendante) de 1936 à 1942. Jacques Masteau vota le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain et fut nommé par Vichy le 9 juillet 1941 Maire de Poitiers. Les documents à l'appui de la demande d'Eugène Boger ne nous sont pas parvenus, mais il paraît évident qu'ils tendaient à démontrer qu'il n'était pas « nomade », disposant d'une résidence à Poitiers. Le 21 août 1942 le Directeur du camp route de Limoges répond à la demande de renseignements du Préfet : « Les raisons qui ont motivé son internement sont les suivantes. Le nommé Boger qui était domicilié Côte de Montbernage depuis quelques mois, avait déposé son carnet anthropométrique à la Préfecture de Poitiers et fait dit-il sa déclaration de domicile à Montbernage, mais cette déclaration n'a jamais figuré sur le carnet ce qui a naturellement provoqué son arrestation par la gendarmerie de Poitiers et son internement avec sa famille au camp de la route de Limoges. Le nommé Boger qui est interné au camp depuis 2 ans avec sa famille n'a jamais fait l'objet de remarques défavorables ». L'existence d'un domicile n'est donc pas remise en cause par l'administration et la gendarmerie, seul un défaut d'inscription (péripétie administrative) qui aurait pu facilement être corrigé permet donc l'arrestation et l'internement, montrant ainsi l'attitude traditionnellement suspicieuse et hostile vis à vis de la communauté des gens du voyage, considérés de longue date comme une menace pour l'ordre et la sécurité. Par cette arrestation la gendarmerie et l'administration française allaient au-devant volontairement des exigences allemandes. De fait, le Préfet saisit le 15 septembre 1942 les autorités allemandes du cas Boger. Il obtient le 18 septembre du *Kommandeur* Hérold SS *Hauptsturmführer*, responsable du SD à Poitiers la réponse suivante : « L'arrêté du Commandement Militaire de Paris du 14 10 1940 prescrit le transfert des nomades dans un camp de concentration dont la surveillance incombe à la police française. Une exception de ce traitement normal envers les nomades ne peut être faite que si, pour des raisons particulières, il est démontré que cette exception est justifiée. Une exception de ce genre entre par exemple en ligne de compte pour la famille Hoffman, internée jusqu'à présent et qui, d'après les pièces justificatives existantes, avait un domicile fixe dans la même commune, dispose en plus de terrains propres et n'a pas de mauvaise renommée. Dans ce cas une suite favorable a pu être donnée à la demande présentée par l'intendance de police. Pour le cas présent concernant la famille nomade Boger il n'existe pas de raisons qui justifient la suppression de l'internement. C'est pourquoi la demande de libération du camp est rejetée ». L'avis ne fut même pas communiqué à Eugène Boger qui dut faire intervenir à nouveau le Maire de Poitiers pour connaître enfin la réponse négative.

Le 13 janvier 1943, 70 hommes âgés de 16 à 60 ans furent extraits du camp à la demande des autorités allemandes pour être envoyés au *Frontstalag* 122 de Compiègne-Royallieu (Oise) avant d'être déportés en Allemagne pour répondre aux besoins de main d'œuvre de l'économie de guerre allemande, et dans leur cas plus précisément aux besoins de main d'œuvre de l'administration des SS dans les camps de concentration (opération « Meerschaum » organisée par Himmler et les SS). Parmi eux se trouvaient Eugène Boger, son beau-fils Pierre Briester et son fils aîné Jean Boger et plusieurs membres liés à la famille Lenestour : son beau-frère Germain Lenestour et le fils de celui-ci Pierre Lenestour (né en

1924) ; mais aussi Louis Simon dont la belle-mère était Germaine Lenestour née en 1881 et aînée de la fratrie de 12 et ses deux fils Joseph et Léon Simon (dont Germaine Lenestour était donc la grand-mère).

Ce groupe de 70 hommes fut déporté par un transport parti de Compiègne le 24 janvier 1943 en direction du camp de Sachsenhausen à Orianenburg (Allemagne) où Eugène Boger reçut le matricule 58378. Il fut, pour des raisons qui restent à déterminer, condamné à mort et fusillé le 15 mars 1943 (il obtint la mention mort pour la France et son nom apparaît dans le recensement des morts pour la France de Poitiers). Son beau-fils Pierre et son fils Jean survécurent et rentrèrent de déportation, libérés le 22 avril 1945 au camp de Sachsenhausen.

La famille Boger restée au camp de la route de Limoges, la mère Théodora Boger née Lenestour et ses quatre plus jeunes enfants, fut transférée au camp de concentration de nomades de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) le 29 décembre 1943.

Théodora Lenestour mourut le 12 août 1961 à Naintré, dans la banlieue de Châtelleraut ; elle était âgée de 67 ans. Elle était deux fois veuve, de deux maris Morts pour la France, le premier Louis Briester à l'âge de 20 ans, lors de la Première guerre mondiale, disparu au combat le 28 mai 1918, et le second, Eugène Boger à l'âge de 36 ans, lors de la Seconde guerre mondiale, fusillé au camp de Sachsenhausen où il avait été déporté le 15 mars 1943.